

# [Impressum]

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.  
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **8 (1943)**

Heft 117

PDF erstellt am: **24.05.2024**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ, KINEMATOGRAPHIE

## REVUE DE LA CINÉMATOGRAPHIE SUISSE

VIII. Jahrgang · 1943  
Nr. 117 · Februar

Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 10.—, halbjährlich Fr. 5.—  
Parait mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 5.—  
Redaktionskommission: G. Eberhardt, J. Lang und E. Löpfe-Benz — Redaktionsbüro: Theaterstr. 1, Zürich  
Druck und Verlag E. Löpfe-Benz, Rorschach

Offizielles Organ von: — Organe officiel de  
Schweiz, Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich  
Sekretariat Zürich, Bahnhofstraße 89, Tel. 76577  
Association cinématographique Suisse romande, Lausanne  
Secrétariat Lausanne, Avenue du Tribunal fédéral 3, Tél. 26053

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern  
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 29029  
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Zürich  
Sekretariat Zürich, Rennweg 59, Tel. 33477  
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich  
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 75522

### Sommaire

Sommaire	Page
Questions de principe . . . . .	1
La production suisse au seuil de la nouvelle année . . . . .	2
La guerre des adjectifs . . . . .	3
Ouverture d'un studio à Lausanne . . . . .	3
« Mrs. Miniver » . . . . .	4
Bilan de la production française 1942 . . . . .	4
Nouvelles d'Allemagne . . . . .	5
La situation du cinéma hongrois . . . . .	6
Tableau de la production britannique 1942 . . . . .	6
Deux entretiens avec Walt Disney . . . . .	8
Une Bibliothèque de scènes filmées . . . . .	9
Sur les Ecrans du Monde . . . . .	10
Suisse, France, Allemagne, Italie, Norvège, Suède, U.S.S.R., Grande-Bretagne, Etats-Unis	
Feuille officielle suisse du commerce . . . . .	12
Cronache cinematografiche Ticinesi . . . . .	13
 <b>Inhalt</b>	 <b>Seite</b>
Die Suisa-Gebühren ab 1943 . . . . .	17
Schweizerische Filmkammer . . . . .	19
Offizielle Mitteilungen - Comunicazioni ufficiali . . . . .	19

(Nachdruck, auch auszugsweise, nur mit Quellenangabe gestattet)

## Questions de principe

IV.

### Film et Théâtre.

Le problème des rapports, et des différences, entre l'art cinématographique et l'art théâtral continue à préoccuper cinéastes et critiques de cinéma.

Nos lecteurs connaissent toute l'importance de cette question, notamment pour

le film français qui, souvent, se plaît à « illustrer » une pièce à succès, et ils connaissent aussi l'opposition qu'ont suscitée ces films qui, en fait, n'étaient que la « photographie » d'une mise en scène théâtrale. En Suisse, nous avons toujours pensé que le cinéma, si riche en moyens d'expression, a tort de copier le théâtre, qu'il devrait au contraire développer son propre

style. Aujourd'hui, un grand artiste à la fois du théâtre et du cinéma vient d'exprimer ces mêmes idées. A l'occasion de la reprise de son film inspiré de la pièce de H. Kleist « Der zerbrochene Krug » (*La Cruche cassée*), M. Emil Jannings a publié dans le « Film-Kurier » un article fort intéressant, intitulé « *Film und Theater sind zweierlei* »... le film est une chose, le théâtre en est une autre.

« C'est un fait », ainsi écrit-il, « que j'ai porté à l'écran cette pièce de théâtre *mot à mot*. Rien d'essentiel n'y a été ajouté et rien n'y a été supprimé. Chaque vers y est prononcé, chaque indication du poète pour la mise en scène traduite en images. Ainsi la question, si le film possède ses lois propres et distinctes de celles du théâtre, semble résolue négativement.

« J'ai dit expressément qu'elle , semble résolue. Car d'après mes expériences, cette apparence est trompeuse. Si le cinéma ne possédait pas ses propres lois, un film comme « *La Cruche cassée* » serait extrêmement facile à réaliser. Il suffirait de choisir une mise en scène théâtrale aussi bonne que possible, de la placer devant la caméra, d'allumer les lampes et de tourner. »

« Ce qui en résultera, suffirait certes à chasser du cinéma l'amateur même le plus enthousiaste ». \*

« On m'accordera sans doute quelque expérience du studio aussi bien que du théâtre. Des centaines de fois, j'ai joué « *La Cruche cassée* » sur la scène. Que pouvais-je utiliser pour le film de la mise en scène théâtrale ? Rien ! J'ai dû refaire tout, et autrement que j'en avais l'habitude sur la scène.